



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 janvier 2024

Original : français

---

### Lettre datée du 5 janvier 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution [2720 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci m'a demandé de lui présenter par écrit, dans les cinq jours ouvrés suivant l'adoption de cette même résolution, un rapport sur la mise en œuvre de la résolution [2712 \(2023\)](#).

La résolution [2712 \(2023\)](#) a été adoptée sur fond des vagues de morts et de destructions entraînées par le conflit à Gaza et en Israël, vagues qui continuent, hélas, de déferler avec la même intensité.

Selon les autorités israéliennes, plus de 1 200 personnes de nationalité israélienne ou étrangère ont été tuées en Israël lors des odieux actes de terreur perpétrés par le Hamas et par d'autres groupes le 7 octobre 2023, et quelque 250 Israéliens et ressortissants étrangers, dont environ 65 femmes et 34 enfants, ont été enlevés et emmenés à Gaza. De nombreux cas de violence sexuelle ont également été signalés et, en Israël, des milliers d'autres personnes ont été blessées.

D'après le Ministère de la santé à Gaza, plus de 22 000 personnes ont été tuées dans la bande de Gaza depuis le début des opérations militaires israéliennes en cours, des dizaines de milliers de Palestiniens ont été blessés et de nombreuses personnes sont portées disparues. Les femmes et les enfants représenteraient plus des deux tiers des personnes tuées ou blessées à Gaza.

Dans sa résolution [2712 \(2023\)](#), le Conseil « exige de toutes les parties qu'elles s'acquittent des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la protection des civils et tout particulièrement des enfants ». Je reste profondément préoccupé par la possibilité que de graves violations du droit international aient été commises. Le nombre de morts et de blessés recensés depuis le 7 octobre est effarant. En outre, 85 % des Palestiniens de Gaza seraient désormais en situation de déplacement. Les familles se voient répéter encore et encore d'évacuer et d'aller ailleurs pour leur sécurité, mais il n'existe plus d'endroits véritablement sûrs à Gaza, ni d'endroits qui puissent répondre à leurs besoins les plus élémentaires.

L'ampleur des pertes et des destructions constatées, en particulier dans le nord de Gaza, est symptomatique de l'emploi par les Forces de défense israéliennes d'engins explosifs à large rayon d'impact dans des zones fortement peuplées. À ce jour, selon les estimations, plus de 60 % des habitations de Gaza auraient été endommagées ou détruites.



Dans le même temps, les tirs aveugles de roquettes lancées par le Hamas et d'autres groupes en direction d'agglomérations israéliennes se poursuivent, tout comme les allégations selon lesquelles des civils, des hôpitaux et d'autres biens de caractère civil seraient utilisés pour tenter de mettre des combattants et des objectifs militaires à l'abri.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) rapporte qu'à Gaza, près de 1,9 million de civils se sont réfugiés dans ses installations ou à proximité de celles-ci. Le droit international dispose que, comme tous les locaux des entités des Nations Unies, les installations de l'UNRWA sont inviolables, y compris en temps de conflit armé. L'Office communique à l'ensemble des parties au conflit les coordonnées de toutes ses installations dans la bande de Gaza. Pourtant, il a recensé 193 frappes contre 125 de ses installations. Au total, 308 personnes déplacées abritées dans ses locaux auraient été tuées et près de 1 095 blessées.

C'est avec une profonde tristesse que je déplore également la perte, à ce jour, de 144 membres de notre famille des Nations Unies, qui ont été tués à Gaza et dont 142 faisaient partie du personnel de l'UNRWA. Jamais dans toute son histoire notre Organisation n'a subi de telles pertes en vie humaines au cours d'un seul conflit.

Depuis le début des opérations militaires qu'Israël mène actuellement à Gaza, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a dénombré 294 attaques contre des services de santé, qui ont coûté la vie à quelque 600 personnes et touché 94 hôpitaux et autres installations médicales, ainsi que 76 ambulances.

Les règles de la guerre sont claires : les civils, y compris les membres du personnel des Nations Unies, doivent être respectés et protégés. Les opérations militaires doivent être conduites en veillant constamment à épargner la population civile, les personnes civiles et les biens de caractère civil. Les biens de caractère civil doivent être respectés et protégés. Les hôpitaux et autres installations médicales bénéficient d'une protection particulière au titre du droit international humanitaire.

Je trouve extrêmement préoccupant que toutes les parties au conflit semblent fouler aux pieds ces obligations primordiales et juridiquement contraignantes. Le droit international humanitaire doit être respecté en tout temps par toutes les parties au conflit. Le non-respect du droit international humanitaire par l'une des parties à un conflit n'exonère en rien l'autre partie de ses propres obligations.

Dans sa résolution [2712 \(2023\)](#), le Conseil demande « des pauses humanitaires urgentes et prolongées et des corridors dans l'ensemble de la bande de Gaza » pour permettre « un accès complet, rapide, durable, sûr et sans entrave pour les organismes humanitaires ». Le 22 novembre, avec l'aide des Gouvernements du Qatar, de l'Égypte et des États-Unis d'Amérique, Israël et le Hamas sont parvenus à un accord prévoyant une interruption des hostilités le 24 novembre. Cette trêve a été prolongée plusieurs fois, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, date à laquelle les combats ont repris. Depuis, aucune autre pause n'a été convenue.

Tant qu'elle a duré, et il y a lieu de s'en féliciter, la cessation des hostilités a permis d'accroître le volume des fournitures de base livrées à Gaza et acheminées dans l'ensemble de la zone, principalement par la Société du Croissant-Rouge égyptien, par la Société du Croissant-Rouge palestinien et par des organismes des Nations Unies. La reprise des combats a de nouveau considérablement entravé l'acheminement de l'aide humanitaire. En dépit de difficultés inouïes, les partenaires humanitaires s'emploient à élargir la portée des secours et à fournir une assistance au plus grand nombre de personnes possible.

Chaque jour, des convois humanitaires sont envoyés à Rafah, dans l'ouest de Khan Younés, au camp de Deïr el-Balah et à Nousseïrat, où les personnes déplacées tout comme les membres des communautés d'accueil cherchent à se mettre en sécurité et à s'abriter. Dans ces zones, les acteurs humanitaires s'efforcent de faire parvenir l'aide jusqu'aux installations de l'UNRWA et aux camps de fortune qui se sont constitués dans des espaces ouverts pour accueillir les déplacés. Il est extrêmement difficile d'acheminer de l'aide dans les zones situées au nord de Wadi Gaza – où se trouveraient encore environ 300 000 personnes – en raison des combats en cours, de la présence de forces terrestres israéliennes et des lourds dommages subis par le réseau routier. Depuis que la pause humanitaire a pris fin le 1<sup>er</sup> décembre, 12 convois humanitaires ont pu gagner le nord de Wadi Gaza et y livrer des fournitures médicales vitales et de première nécessité. Chacun d'entre eux s'est heurté à des obstacles de taille, allant de tirs d'armes de petit calibre à la détention de travailleurs humanitaires à des points de passage contrôlés par les Forces de défense israéliennes.

À ce jour, 6 099 cargaisons d'aide humanitaire ont pu être acheminées par camion dans la bande de Gaza, dont 5 197 ont transité par Rafah et 902 par le point de passage de Karam Abou Salem/Kerem Shalom, qu'Israël a ouvert le 17 décembre aux livraisons en provenance d'Égypte.

Malgré ces efforts, l'aide apportée aux Palestiniens de Gaza est totalement insuffisante pour subvenir aux besoins de plus de 2 millions de personnes. Comme je l'ai déjà dit, mesurer l'efficacité de l'action humanitaire à l'aune du nombre de cargaisons d'aide qui entrent dans Gaza par camion est décevant. Une intervention humanitaire efficace exige des conditions de sécurité, des garanties de sûreté pour le personnel humanitaire, des capacités logistiques et la reprise des activités commerciales. Elle exige un approvisionnement en électricité et des canaux de communication stables. Rien de tout cela n'est assuré.

Je me félicite de l'accord sur l'entrée de carburant à Gaza qui a été conclu pour soutenir l'action humanitaire. Néanmoins, si le volume total de carburant autorisé a augmenté, il reste insuffisant pour permettre le maintien durable des activités de base. À l'heure actuelle, l'ONU est la seule entité autorisée à recevoir et à allouer du carburant, dans des conditions strictes fixées par les autorités israéliennes, et l'acheminement demeure extrêmement délicat, en particulier dans le nord. Il faut à tout prix que la distribution commerciale de carburant reprenne afin d'alléger la charge pesant sur l'Organisation, qui ne peut continuer indéfiniment d'organiser et de coordonner le réapprovisionnement des hôpitaux, des entreprises de télécommunication, des institutions financières et des infrastructures de gestion de l'eau et d'assainissement.

Pour aider les civils, il faut qu'un flux continu d'aide humanitaire vitale et de carburant parvienne à Gaza et à l'ensemble de la bande. Faute de cela, les convois d'aide se retrouvent de plus en plus souvent face à des civils qui, par désespoir, s'emparent de force de ce dont ils ont besoin, aggravant les risques pour les travailleurs humanitaires, endommageant les camions et retardant ainsi l'arrivée de l'aide dans des zones critiques. Conduire des opérations fluides et sûres nécessite un degré d'ordre public bien loin d'être assuré dans la majeure partie de Gaza. Il s'agit là d'une condition préalable indispensable pour permettre aux acteurs humanitaires de faire leur travail.

Même si elles sont amplifiées, les activités humanitaires ne sauraient compenser la quasi-absence d'importations commerciales de produits essentiels. Le secteur commercial a été anéanti, l'ONU et les partenaires humanitaires restant les seuls à fournir des articles de première nécessité qui devraient être disponibles sur les marchés. Israël a la responsabilité d'assurer, dans toute la mesure de ses moyens, l'approvisionnement de la population en vivres et en produits médicaux, et de

procurer à celle-ci des vêtements, du matériel de couchage, des abris et d'autres fournitures essentielles à sa survie. Cela ne peut se faire sans une augmentation immédiate et massive de l'approvisionnement commercial en biens essentiels.

Dans sa résolution [2712 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité demande « la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes ». À la suite d'un accord conclu le 22 novembre entre Israël et le Hamas, négocié par le Qatar, l'Égypte et les États-Unis, le Comité international de la Croix-Rouge a facilité la libération et le transfert de plus d'une centaine d'otages. Je m'en félicite. Mais je réitère que tous les otages doivent être libérés immédiatement et sans condition. Ils doivent être traités humainement et le Comité international de la Croix-Rouge doit être autorisé à se rendre auprès d'eux. Je suis profondément préoccupé par les informations selon lesquelles plusieurs otages ont été tués ou soumis à des traitements humiliants et dégradants durant leur captivité. L'accord conclu le 22 novembre a également permis la libération des prisons israéliennes de 240 prisonniers et détenus palestiniens, pour la plupart des femmes et des enfants.

Dans sa résolution [2712 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité « demande à toutes les parties de s'abstenir de priver la population civile de la bande de Gaza des services essentiels et de l'assistance humanitaire indispensables à sa survie, conformément au droit international humanitaire ». L'intensité des combats à Gaza continue d'entraver les efforts déployés pour dispenser aux civils des soins de santé et d'autres formes d'assistance vitale. L'insécurité, les routes bloquées ou détruites et les pénuries de carburant font également obstacle aux opérations humanitaires, tout comme les fréquentes perturbations des télécommunications.

La faim et la soif sont omniprésentes – une famine généralisée menace, selon le Programme alimentaire mondial. Plus d'un demi-million de personnes, soit un quart de la population, se heurtent à ce que les experts qualifient de niveaux de famine catastrophiques. L'OMS déclare que seuls 13 des 36 hôpitaux de Gaza sont encore opérationnels, mais uniquement en partie. Ces hôpitaux sont submergés par les cas de traumatismes, fonctionnent dans des conditions dangereuses, accueillent des dizaines de milliers de personnes en quête de sécurité, manquent cruellement de fournitures et ne peuvent apporter qu'un minimum de réconfort grâce aux efforts héroïques d'agents de santé qui ont vu mourir des collègues et vivent avec pour réalité la possible imminence de leur propre mort.

La situation à Gaza se transforme rapidement en catastrophe sanitaire. Les maladies infectieuses gagnent de plus en plus du terrain dans les abris surpeuplés. Les conditions sanitaires sont épouvantables, avec peu de toilettes et des inondations d'eaux usées. L'hiver arrivant, les épidémies de maladies infectieuses vont se multiplier. L'OMS signale déjà une montée en flèche des taux d'épidémies de maladies infectieuses à Gaza.

Les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et celles dont le système immunitaire est affaibli sont les plus menacées. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les enfants récemment déplacés dans le sud de Gaza n'ont pas accès à 90 % de l'eau qu'ils utilisent normalement. Le manque d'eau potable fait s'accroître la crainte qu'apparaissent des maladies d'origine hydrique, telles que le choléra et la diarrhée chronique. Selon les informations émanant de l'OMS, les cas de diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans sont 25 fois plus nombreux qu'avant les combats en cours, et environ 180 femmes palestiniennes accouchent chaque jour dans ces conditions extrêmement difficiles.

Pour faciliter la mise en œuvre de la résolution [2712 \(2023\)](#) et comme l'exige le droit, Gaza a besoin d'un accroissement immédiat et durable de l'aide humanitaire, notamment sous forme de nourriture, d'eau, de carburant, de couvertures, de

médicaments et de fournitures de soins de santé. Israël doit rétablir pleinement les services d'approvisionnement en eau et en électricité. Le secteur privé doit également être en mesure d'acheminer du carburant et des produits de base essentiels pour réapprovisionner les magasins de Gaza et faciliter les programmes d'assistance pécuniaire.

Dans sa résolution [2712 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité « souligne l'importance des mécanismes de coordination, de notification humanitaire et de désescalade pour protéger l'ensemble du personnel médical et humanitaire, les véhicules, notamment les ambulances, les sites humanitaires et les infrastructures critiques, y compris les installations de l'ONU ».

Mis en œuvre par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNRWA et l'Unité de soutien à l'accès, le système de notification humanitaire a été établi en 2019 pour offrir un cadre commun permettant aux organismes humanitaires de signaler aux parties au conflit les emplacements humanitaires statiques et les mouvements d'aide humanitaire afin d'assurer l'accès aux populations touchées. À ce jour, 996 sites humanitaires ont été signalés, dont 87 depuis le 7 octobre, ainsi que des centaines de mouvements humanitaires, dont près de 800 depuis le début des combats en cours. Ce cadre commun a exceptionnellement permis un nombre limité de mouvements vers des zones où se déroulent un grand nombre d'opérations cinétiques durant les hostilités en cours, y compris dans le nord, grâce à un mécanisme de coordination approuvé auquel participent activement les Forces de défense israéliennes, qui indique des itinéraires sûrs et donne des garanties de sécurité. Compte tenu de l'ampleur des hostilités et du nombre de victimes civiles, ce mécanisme a permis de préserver un minimum d'accès humanitaire. Toutefois, comme souligné plus haut, les parties au conflit doivent veiller à ce que les civils soient protégés, à ce que les hôpitaux puissent fonctionner et à ce que le personnel humanitaire puisse rester à Gaza et fournir une aide à des populations extrêmement vulnérables dans des lieux de moins en moins sûrs.

Au moins 130 sites ayant fait l'objet de notifications – dont 125 installations de l'UNRWA, comme mentionné ci-dessus – ont été touchés depuis le début des combats en cours, et le personnel participant à des missions d'aide coordonnées a vu son travail entravé par des tirs d'armes de petit calibre, des détentions et des retards. Des frappes contre des installations ayant fait l'objet de notifications dans le cadre du système de notification humanitaire ont endommagé des infrastructures essentielles, fait des morts et des blessés parmi les civils et entraîné de multiples déplacements.

Je saisis cette occasion pour appeler l'attention sur le fait que, le 26 décembre, j'ai nommé M<sup>me</sup> Sigrid Kaag (Royaume des Pays-Bas), Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, en application de la résolution [2720 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité. À ce titre, elle facilitera, coordonnera, contrôlera et vérifiera le caractère humanitaire de l'ensemble des secours humanitaires acheminés à Gaza par l'intermédiaire d'États qui ne sont pas parties au conflit. Elle mettra également en place un mécanisme des Nations Unies destiné à accélérer l'acheminement des secours humanitaires à Gaza par l'intermédiaire de ces États, en concertation avec toutes les parties concernées.

Afin de rationaliser les opérations, elle me rendra compte par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Elle travaillera également en étroite coordination avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et le Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient, Coordonnateur résident et Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé, qui dirige les efforts de coordination des activités humanitaires, des activités de développement et des

activités de relèvement dans le Territoire palestinien occupé, ainsi qu'avec le Commissaire général de l'UNRWA. Enfin, elle bénéficiera du concours du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

En conclusion, sur la base des informations reçues à ce jour et comme il ressort des exposés sur les faits nouveaux que j'ai présentés au Conseil de sécurité, la résolution 2712 (2023) est loin d'être appliquée et les avancées restent terriblement insuffisantes.

Dans la droite ligne de cette même résolution, j'ai écrit au Conseil de sécurité pour proposer des solutions qui permettraient d'en contrôler efficacement l'application. Comme cela a été souligné, un contrôle efficace dépend immensément des conditions sur le terrain, notamment au regard de la sécurité, du fonctionnement des réseaux de communication, de la facilitation des déplacements et de l'accès aux zones concernées, ainsi que d'autres facteurs opérationnels. Ces critères sont loin d'être remplis.

Après plus de 80 jours de combats intenses, la population de Gaza a atteint un point de rupture dans la privation et le désespoir. Il faut que cela cesse. Il faut que les civils et les infrastructures vitales dont ils dépendent soient protégés. Il faut que tous les otages soient libérés immédiatement et sans condition. Il faut assurer un accès humanitaire constant et sûr, à grande échelle. Il faut veiller à qu'il n'y ait pas de nouvelles retombées dans d'autres parties du Territoire palestinien occupé, dans la région, ou au-delà. Il faut que les combats cessent.

(Signé) António **Guterres**

---